

**Aux Membres des Collèges communaux**  
**COPIE : Aux Directeurs généraux et**  
**Directeurs financiers communaux**

**Objet: Circulaire relative à la prolongation des délais pour la programmation PIC et PIMACI 2022-2024 et préparation de la réforme des mécanismes de subvention**

Madame, Monsieur,

Dans un contexte où les communes sont confrontées à des enjeux croissants en matière d'aménagement et d'entretien des infrastructures publiques, je souhaite répondre aux interrogations que vous pourriez avoir sur la gestion des programmations actuelles tout en anticipant les évolutions futures.

Conscient des défis techniques et financiers auxquels vous êtes confrontés, des mesures spécifiques ont été décidées pour vous offrir un cadre optimal, combinant des moyens financiers et un accompagnement technique adapté. Ces dispositions concernent à la fois la **prolongation des délais des programmations en cours** et la **préparation de la réforme des mécanismes de subvention**.

---

## **1. Prolongation des délais pour les projets et marchés validés**

Afin de garantir que chaque commune puisse mener à bien les projets inscrits dans son plan approuvé dans les meilleures conditions possibles, conformément aux articles 153 à 155 du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025, les échéances pour deux étapes clés des programmations PIC et PIMACI 2022-2024 sont prolongées comme suit :

- transmission des projets pour approbation par l'administration : 30 juin 2025,
- attribution des marchés : 31 décembre 2025.

---

## **2. Préparation stratégique**

Tel qu'indiqué dans la Déclaration de Politique Régionale, une réforme des mécanismes de subventionnement des dépenses extraordinaires est actuellement en préparation.

Conscient de l'importance des subsides régionaux pour le développement de vos projets locaux, ces moyens soutiendront vos efforts et vos ambitions en matière d'infrastructures publiques.

**Je vous invite dès lors à consacrer l'année 2025 à :**

- identifier vos besoins prioritaires en infrastructures, en tenant compte des enjeux spécifiques à votre commune et en bonne coordination avec vos partenaires (gestionnaires de réseaux d'énergie, d'eau, d'égouttage,...et du SPW MI);
- structurer et hiérarchiser vos projets dans une vision cohérente dans les outils stratégiques existants ;
- prévoir l'élaboration des dossiers à introduire afin de bénéficier des futurs mécanismes de financement dès leur mise en place.

Cette préparation constitue une opportunité pour inscrire vos projets dans une dynamique à long terme, au bénéfice de vos citoyens et de votre territoire.

---

### **3. Accompagnement renforcé des communes**

Conscient des attentes et besoins exprimés par les communes, j'ai demandé au SPW Mobilité et Infrastructures, et plus particulièrement au Département des Infrastructures locales, de vous accompagner de manière renforcée dans cette démarche.

Il reste totalement à votre disposition pour :

- **vous soutenir dans la structuration de votre réflexion stratégique ;**
- **vous conseiller dans la préparation des dossiers**, tant sur le plan technique qu'administratif.

Je vous encourage vivement à solliciter cet accompagnement pour que vos priorités communales soient traduites en projets concrets, prêts à être réalisés dès que les conditions le permettront.

---

Ces mesures traduisent la volonté du Gouvernement wallon de garantir un cadre efficace et adapté aux besoins des communes en matière de travaux d'infrastructures publiques. Je suis convaincu qu'ensemble, nous pourrions répondre aux attentes de vos citoyens et faire de cette période une opportunité de renforcement de la planification locale.

Pour toute question ou demande de clarification, vos interlocuteurs habituels au sein de la **Direction des Espaces publics subsidiés** se tiennent à votre disposition.

Je vous remercie pour votre engagement et votre collaboration dans la mise en œuvre de ces projets, qui participent activement à l'amélioration du cadre de vie en Wallonie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



François Desquesnes  
Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures,  
de la Mobilité et des Pouvoirs locaux



**CONTACT**

Département des infrastructures locales  
Direction des espaces publics subsidiés  
boulevard du Nord 8  
B - 5000 Namur

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service:  
[www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).